

Insee Références



France, portrait social

Édition 2015



Dossier de presse

sous embargo jusqu'au 4 novembre 00h

Sommaire

Éclairages sur ... La situation sociale des pays européens depuis le début de la crise

Introduction

- 1a. La fécondité en France résiste à la crise
- 1b. L'inflexion des dépenses de santé dans les pays durement touchés par la crise nuit à l'accès aux soins
- 1c. Les effets de la crise sur les marchés du travail européens : une intensité et une durée variables
- 1d. Le risque de pauvreté des travailleurs à bas revenus d'activité dans les pays de l'Union européenne entre 2008 et 2012

Les dossiers

2. Le sentiment d'aisance financière des ménages : stable au fil des générations mais fluctuant au cours de la vie
3. Partage des revenus et du pouvoir de décision dans les couples - un panorama européen
4. Souhaiter entrer dans la fonction publique de l'Etat : quel rôle des déterminants économiques ?
5. Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2014 pénalisent les 50% des ménages les plus aisés et épargnent les 10% les plus modestes

L'Insee en quelques mots

La collection *Insee Références* propose un état des lieux périodique des grandes questions économiques et sociales. Les données et les commentaires se fondent sur les sources et les méthodes d'analyse de la statistique publique.

Dans la même collection
Parus

Emploi et revenus des indépendants, édition 2015
Tableaux de l'Economie Française, édition 2015
L'économie française - Comptes et dossiers, édition 2015
Les entreprises en France, édition 2015

A paraître
Couples et Familles 2015

Éclairages sur ...

La situation sociale des pays européens depuis le début de la crise



Introduction

L'ouvrage propose un éclairage sur **la situation sociale des pays européens après plusieurs années de crise**. Les pays européens ont subi en 2008-2009 la plus grave récession de l'après-guerre. Certains pays ont, de plus, été durement touchés par la crise des dettes souveraines. **Ces différents chocs ont eu des répercussions sociales différentes selon les pays**. D'une part, l'ampleur de la crise économique et financière a fortement varié d'un pays à l'autre ; d'autre part les politiques sociales mises en œuvre ont plus ou moins amorti les effets de la crise.

Après plusieurs années de crise, où en sont les pays européens ? Comment la France se situe-t-elle par rapport à ses partenaires de l'Union européenne ?

A travers 4 coups de projecteur, ces éclairages montrent le lien entre la dégradation de la situation sociale et l'intensité de la crise dans les pays européens :

La fécondité : la crise économique débutée en 2008 s'est-elle traduite par une baisse de la fécondité dans certains pays européens, et si oui lesquels ?

Les dépenses de santé : suite à la crise, les dépenses de santé ont-elles ralenti, voire diminué, dans les pays les plus durement touchés ? Observe-t-on des conséquences sur l'accès aux soins ?

Le marché du travail : la dégradation de la situation sur les marchés du travail a-t-elle été généralisée en Europe ? Quels pays ont connu les évolutions les plus défavorables des taux d'emploi, de chômage et d'activité ?

Les travailleurs économiquement précaires : la part de travailleurs économiquement précaires au sein des travailleurs a-t-elle progressé depuis la crise ? Comment le taux de pauvreté de ces travailleurs particuliers a-t-il évolué ?



1a. La fécondité en France résiste à la crise

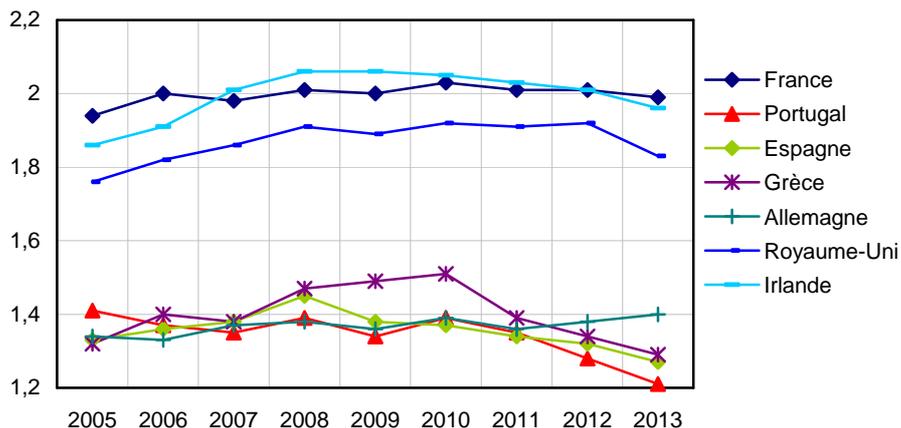
À la suite de la crise économique débutée en 2008, la fécondité recule ou cesse d'augmenter dans la plupart des pays européens. Le recul de la fécondité est plus marqué dans les pays plus durement frappés par la crise, l'Espagne, la Grèce et le Portugal. La France fait figure d'exception : elle est le seul pays d'Europe à avoir une fécondité stable et élevée depuis 2006. Si la baisse du revenu a pu jouer un rôle dans l'évolution de la fécondité, c'est surtout les hausses du chômage, quand elles sont fortes, qui semblent l'influencer

Depuis 2006, seule la France a une fécondité stable et élevée

Les pays d'Europe du Sud les plus durement frappés par la crise ont connu des baisses importantes de fécondité. En Grèce, en Espagne et au Portugal, les indicateurs conjoncturels de fécondité ont chuté de 0,18 enfant par femme depuis 2008. D'autres pays ont connu des baisses moins importantes. Parmi les pays étudiés, seules les fécondités de l'Allemagne et de la France semblent insensibles à la crise, la France ayant pour spécificité une fécondité à la fois stable et élevée. La France est ainsi devenue en 2013 le pays européen où la fécondité est la plus élevée avec près de 2 enfants par femme.

Évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité

nombre d'enfants par femme



Source : Eurostat

L'âge à la première maternité augmente plus rapidement qu'auparavant dans les pays du sud de l'Europe et au Royaume-Uni après 2008

Les comportements conjoncturels de fécondité depuis 2008 peuvent être éclairés par l'évolution de l'âge des mères à la première maternité. Cet âge a peu évolué en France entre 2005 et 2013. Il a au contraire fortement augmenté dans les pays d'Europe du Sud et au Royaume-Uni. Si ces reports de projets de parentalité se prolongeaient en Grèce, au Portugal et en Espagne, ils pourraient avoir un impact sur le nombre total d'enfants que les femmes des générations concernées auront au cours de leur vie.

La fécondité baisse dans les pays où le chômage a fortement augmenté et où le revenu a beaucoup baissé

Le chômage joue négativement sur la fécondité, mais son effet n'est perceptible qu'en cas de forte dégradation du marché du travail. C'est notamment le cas en Grèce, en Espagne et au Portugal où le chômage a très fortement augmenté entre 2008 et 2013. Le revenu semble aussi avoir une certaine influence sur l'évolution de la fécondité, même si le lien paraît plus lâche. En particulier, la baisse récente de la fécondité au Royaume-Uni (- 0,08 enfant par femme) peut être mise en regard avec le repli important du revenu disponible réel par habitant (- 14 % entre 2008 et 2013), alors même que le chômage y a peu progressé.

L'effet des politiques familiales sur la fécondité pendant la crise a été limité

Si les dépenses en faveur des familles jouent un rôle structurel important sur les niveaux de fécondité, elles sont sans doute moins efficaces pour limiter les effets conjoncturels d'une crise économique. Le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Italie, qui ont connu les plus fortes hausses de leurs dépenses à destination des familles sur la période, n'ont pas évité des baisses notables de leur fécondité.



1b. L'inflexion des dépenses de santé dans les pays durement touchés par la crise nuit à l'accès aux soins

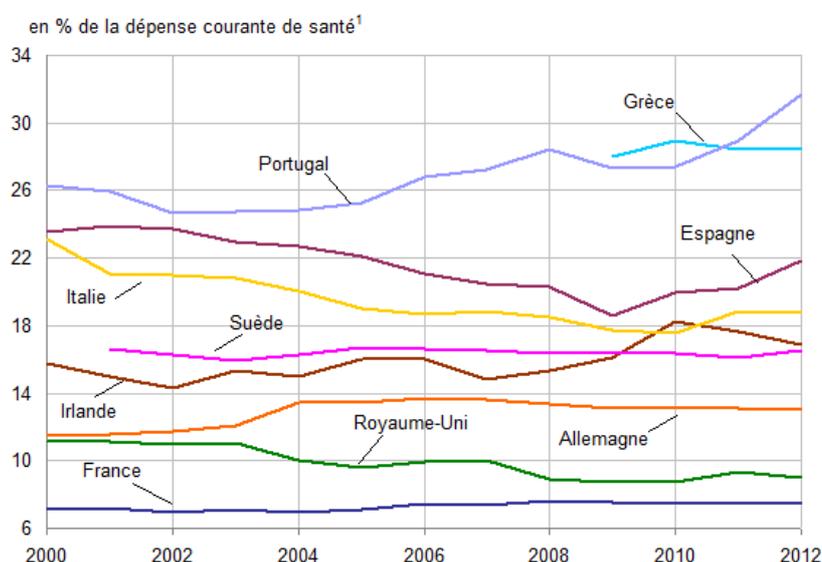
Au cours des années 2000, la part des dépenses de santé dans le produit intérieur brut, jusqu'ici en progression, continuait d'augmenter dans la plupart des pays européens, même si elle s'était quasiment stabilisée en Allemagne et en France. Suite à la crise de 2008, les dépenses de santé par habitant ont ralenti, voire diminué, et ce, bien plus fortement dans les pays du sud et du nord-ouest de l'Europe. Les difficultés économiques et les mesures de redressement ont par ailleurs contribué à limiter l'accès aux soins dans les pays les plus touchés par la crise.

Une baisse parfois soudaine et prononcée des dépenses de santé dans les pays les plus durement touchés par la crise

Depuis le début de la crise de 2008, la France et l'Allemagne, qui s'étaient engagées plus tôt que la plupart de leurs partenaires européens dans un processus de maîtrise de la dépense d'assurance maladie, se distinguent en Europe par un taux de croissance de la dépense de santé par habitant en volume qui reste positif. L'inflexion de la dépense de santé a été nettement plus soudaine et prononcée entre 2009 et 2011 dans d'autres pays d'Europe (Grèce, Irlande et Portugal).

Une baisse particulièrement marquée pour certains postes et à relier à trois leviers

L'inflexion a été plus ou moins marquée selon les postes et a parfois donné lieu à des contractions de la dépense, notamment dans le secteur ambulatoire et, plus encore, pour le médicament. Elle est à rapprocher des trois principaux leviers mis en œuvre pour garantir la soutenabilité des systèmes d'assurance maladie : coupes budgétaires, régulation de la demande de soins (augmentation des franchises et/ou baisse de la couverture), réduction du coût des soins (baisse de prix des produits de santé et contraction des effectifs du système de soins).



Une hausse du reste à charge dans la plupart des pays les plus touchés par la crise

Déjà très disparates en Europe avant crise, les restes à charge en santé des ménages ont depuis évolué de manière divergente. Ils sont restés stables en France, au Royaume-Uni et en Allemagne. En Italie et en Espagne, la crise a inversé un mouvement de moyen terme de baisse des restes à charge ; dans d'autres pays (Irlande, Portugal), son impact sur le reste à charge semble décalé ou plus ambigu.

Évolution des restes à charge des ménages pour une sélection de pays européens

(1) DCS au sens international depuis 2000.

Lecture : en 2000, au Portugal, le reste à charge des ménages atteignait 26,1 % de la dépense de santé.

Note : pour la Grèce, les valeurs ne sont disponibles que depuis 2008 et ne sont représentées ici que depuis 2009, la valeur 2008, atypique, atteignant 37,9 %.

Source : OCDE, 2015.

Une augmentation des besoins non satisfaits dans la plupart des pays européens

À l'exception de l'Allemagne et de la Suède, le taux de renoncement aux soins augmente dans l'ensemble des pays considérés entre 2010 et 2013. Cette hausse est plus marquée dans les pays les plus durement affectés par la crise économique (Grèce, Italie, Irlande, Portugal).



1c. Les effets de la crise sur les marchés du travail européens : une intensité et une durée variables

Suite à la crise économique qui a débuté en 2008, les pays de l'Union européenne à 15 (UE15) ont quasiment tous été confrontés à une montée du chômage, plus prononcée chez les jeunes, et à d'importantes destructions d'emploi, en particulier dans l'industrie et la construction. Le taux de chômage a le plus progressé dans les pays du Sud et en Irlande. En 2014, avec la reprise modérée de l'activité, les effets de la crise sur le marché du travail commencent à s'atténuer dans l'ensemble de l'UE15, y compris dans les pays du Sud.

La dégradation du marché du travail a été particulièrement marquée en Irlande et dans les pays du Sud (Espagne, Grèce, Portugal et Italie). En Irlande, comme au Royaume-Uni, la situation s'est toutefois nettement améliorée depuis 2011. Les marchés du travail des pays du Nord (Danemark, Finlande, Pays-Bas, Suède), qui étaient en position favorable avant 2008, ont été, à l'exception de la Suède, fortement touchés par la crise : leur taux de chômage n'y baisse toujours pas ou peu depuis. En France et en Belgique, le marché du travail a été globalement moins affecté que la moyenne de l'UE15. Enfin, l'Allemagne, l'Autriche et le Luxembourg ont été relativement épargnés par la crise. L'Allemagne est le seul pays de l'UE15 dont le taux de chômage a diminué depuis 2008.

Le taux d'emploi a fortement baissé en Europe suite à la crise, même s'il se redresse légèrement en 2014

Entre 2008 et 2014, le taux d'emploi* des 15-64 ans diminue dans dix des pays de l'UE15. Pour l'ensemble de l'UE15, il baisse en moyenne de 1,5 point depuis 2008, même s'il se redresse pour la première fois en 2014 (+ 0,6 point). Les reculs les plus marqués s'observent dans les pays du Sud, qui ont été aussi les plus frappés par le repli de l'activité.

* Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Le taux d'emploi des hommes et des jeunes a plus baissé que celui des femmes et des 25-54 ans

Globalement, les hommes ont davantage été touchés par la crise que les femmes en raison de la spécialisation sectorielle de leur emploi : ils sont majoritaires dans l'industrie et la construction, secteurs où le recul de l'emploi a été particulièrement marqué. Dans l'UE15, entre 2008 et 2014, le taux d'emploi des hommes perd 3,4 points, alors que celui des femmes en gagne 0,4. Tous les pays sont concernés, surtout ceux du sud et du nord de l'Europe.

La baisse du taux d'emploi est très forte chez les jeunes (- 6,0 points depuis 2008 dans l'UE15). Tous les pays sont touchés, à l'exception de la Suède. Les jeunes occupent plus fréquemment que leurs aînés des emplois temporaires, premières formes d'emploi touchées par la crise économique. Les jeunes ont également pu retarder leur entrée sur le marché du travail en prolongeant leurs études.

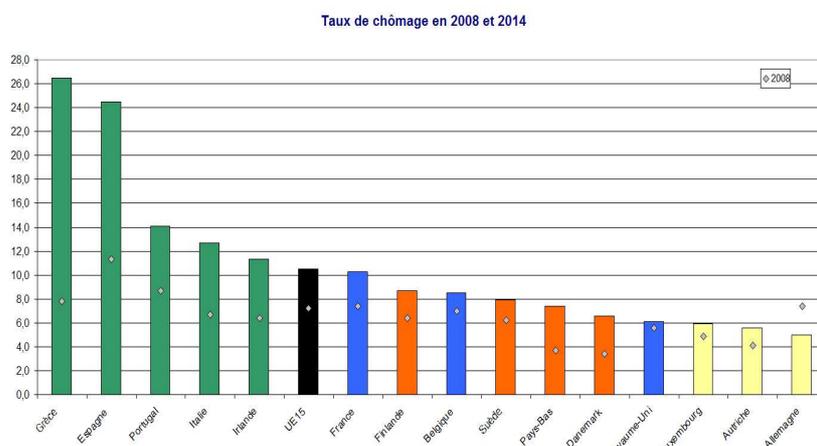
Le taux d'emploi des seniors continue de croître, en lien avec les réformes des retraites

Dans l'ensemble de l'UE15, le taux d'emploi des 55-64 ans a continué d'augmenter en dépit de la crise, à un rythme annuel moyen de + 1,1 point, comme sur la période 2005-2008. Cette tendance est notamment à relier aux effets des mesures prises dans la plupart des pays pour repousser l'âge de départ à la retraite. La hausse est particulièrement marquée en Allemagne. Seuls les pays du Sud, en dehors de l'Italie, voient leur taux d'emploi des seniors diminuer.

Après une forte hausse entre 2008 et 2013, le taux de chômage amorce une diminution dans certains pays

Après avoir globalement diminué jusqu'en 2008, le taux de chômage dans l'UE15 s'est nettement accru jusqu'en 2013 suite à la crise économique (+ 3,9 points), notamment chez les jeunes (+ 7,3 points). Tous les pays, sauf l'Allemagne, sont concernés. C'est dans les pays du Sud et en Irlande que le taux de chômage a le plus progressé suite à la crise. Dans la plupart des pays du Nord, en France, en Belgique et au Royaume-Uni, la hausse du taux de chômage entre 2008 et 2013 a été inférieure à la moyenne européenne.

En 2014, pour la première fois depuis la crise et dans un contexte de reprise modérée de l'activité, le taux de chômage de l'UE15 diminue (- 0,6 point à 10,5 %).



Source : Eurostat, Labour force survey (extraction en juin 2015) – Insee, enquêtes Emploi pour la France.



1d. Le risque de pauvreté des travailleurs à bas revenus d'activité dans les pays de l'Union européenne entre 2008 et 2012

En 2012 dans l'Union européenne à 15 pays, 29 millions de travailleurs (18%) sont « économiquement précaires ». Cela signifie que s'ils vivaient seuls et sans autres ressources que leurs revenus d'activité, ils seraient en situation de pauvreté monétaire. Dans quasiment tous les pays, les femmes, les jeunes et les travailleurs nés à l'étranger sont plus touchés que les autres par la précarité économique. Au niveau de l'UE15, 30% de ces travailleurs économiquement précaires sont pauvres en 2012. Les autres échappent à la pauvreté grâce aux autres revenus marchands perçus par leur ménage et aux transferts sociaux. Entre 2008 et 2012, le taux de pauvreté des travailleurs économiquement précaires a un peu augmenté dans l'ensemble de l'UE15.

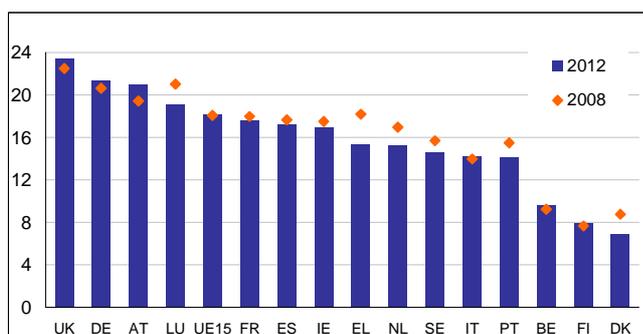
En 2012, 18 % de travailleurs sont « économiquement précaires » dans l'UE15

Au Danemark, en Finlande et en Belgique, moins de 10 % des travailleurs sont « économiquement précaires » ; le phénomène concerne 14 à 16 % des travailleurs au Portugal, en Italie, en Suède, aux Pays-Bas et en Grèce, et environ 17 % en France, en Irlande et en Espagne. Enfin, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Autriche, plus de 20 % des travailleurs sont concernés.

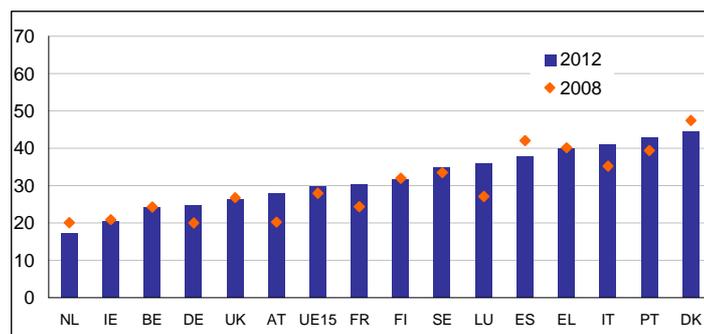
Dans l'UE15 en 2012, parmi ces travailleurs « économiquement précaires », trois sur dix vivent dans un ménage pauvre

En 2012, les taux de pauvreté des travailleurs économiquement précaires se situent entre 17 % aux Pays-Bas et 44 % au Danemark, en passant par 30 % en France comme dans l'UE15 en moyenne. Une majorité des travailleurs économiquement précaires évitent donc la pauvreté grâce aux autres ressources de leur ménage et aux revenus alloués par le système de protection sociale. Les revenus du ménage jouent particulièrement au Pays-Bas, en Allemagne, en Belgique et en Autriche, où les travailleurs économiquement précaires sont plus souvent qu'ailleurs des femmes travaillant à temps partiel et vivant en couple avec un conjoint en emploi. En Irlande et, dans une moindre mesure, en France, au Luxembourg et au Royaume-Uni, la pauvreté est relativement plus souvent évitée grâce aux transferts sociaux. La pauvreté est plus fréquente dans les pays où les jeunes et les personnes vivant seules sont surreprésentés parmi les travailleurs économiquement précaires ; c'est le cas dans les pays du Nord et notamment au Danemark. Dans les pays du Sud, ces travailleurs vivent rarement seuls, mais les autres membres de leur ménage sont plus souvent au chômage, inactifs ou eux-mêmes des travailleurs économiquement précaires, et la pauvreté est là aussi plus fréquente.

Part des travailleurs économiquement précaires parmi les travailleurs



Taux de pauvreté des travailleurs économiquement précaires



Champ : travailleurs.

Note : Autriche (AT), Belgique (BE), Allemagne (DE), Danemark (DK), Espagne (ES), Finlande (FI), France (FR), Grèce (EL), Irlande (IE), Italie (IT), Luxembourg (LU), Pays-bas (NL), Pologne (PL), Portugal (PT), Suède (SE), Royaume-Uni (UK).

Source : Eurostat, EU-SILC 2009 et 2013 (2012 pour l'Irlande).

Champ : travailleurs économiquement précaires.

Entre 2008 et 2012 au niveau de l'UE, la part de travailleurs économiquement précaires est restée stable mais leur taux de pauvreté a légèrement augmenté

Entre 2008 et 2012, la part des travailleurs économiquement précaires a augmenté en Autriche, au Royaume-Uni et en Allemagne, ainsi qu'en Italie, en Belgique et en Finlande, et baissé dans tous les autres pays. Le taux de pauvreté des travailleurs économiquement précaires a, quant à lui, un peu augmenté dans l'ensemble de l'UE15, tiré par sa hausse au Portugal, en Italie, en Autriche, en Allemagne et aussi en France, alors qu'il est resté plutôt stable dans la plupart des autres pays. Presque partout, les revenus d'activité des autres membres du ménage permettent moins aux travailleurs économiquement précaires d'éviter la pauvreté en 2012 qu'en 2008.



Les dossiers



2. Le sentiment d'aisance financière des ménages : stable au fil des générations mais fluctuant au cours de la vie

En France métropolitaine, six ménages sur dix se sentent peu à l'aise financièrement en 2011. Malgré un contexte économique qui a fortement varié depuis 30 ans, cette opinion des ménages sur leur situation financière est restée remarquablement stable depuis 1979.

Au niveau individuel, le niveau de vie¹ reste le facteur le plus déterminant du sentiment d'aisance financière, comme 30 ans auparavant. Mais des facteurs plus subjectifs interviennent aussi. L'opinion d'un ménage quant à son aisance financière dépend également de sa situation vis-à-vis de l'emploi et de sa situation familiale.

Le sentiment d'aisance financière varie au cours de la vie : c'est entre 40 et 44 ans que les ménages se sentent le moins à l'aise financièrement.

En 2011, six ménages sur dix se sentent peu à l'aise financièrement

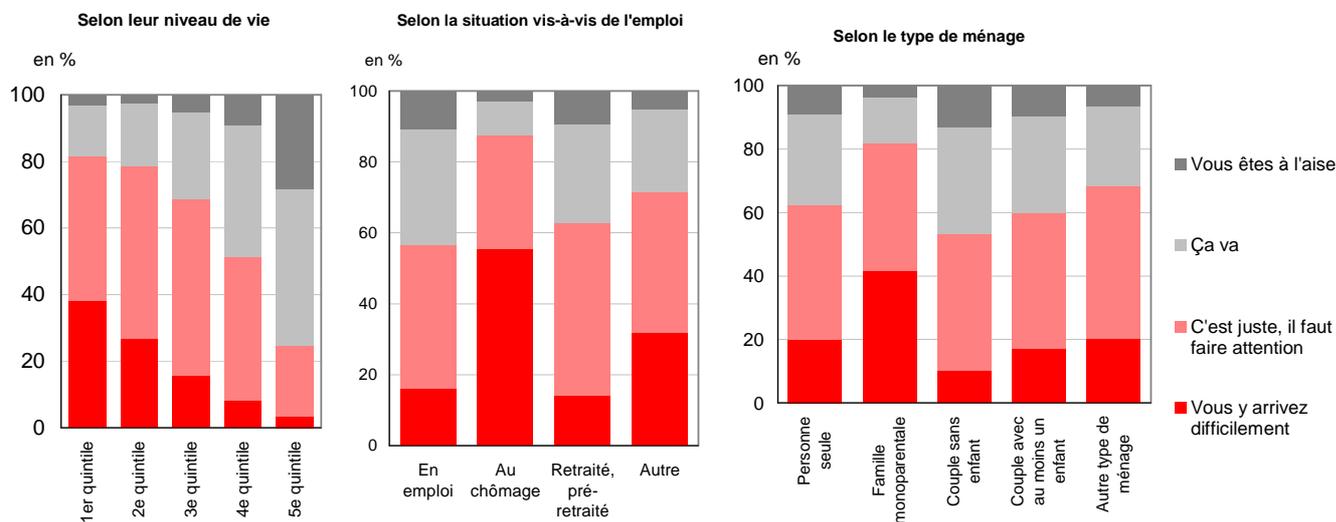
18 % des ménages de France métropolitaine estiment « qu'ils y arrivent difficilement » en 2011 et 43 % que leur budget « est juste et qu'il faut faire attention ». À l'opposé, 29 % des ménages déclarent que "ça va" et seuls 10 % se sentent « à l'aise financièrement ».

La répartition des ménages selon leur sentiment d'aisance financière s'avère d'une grande stabilité sur la période 1979-2011. Certes, à niveau de diplôme fixé, les générations les plus récentes sont moins à l'aise que les plus anciennes, ce qui traduit probablement qu'un certain niveau de diplôme ne correspond pas à la même situation pour des générations différentes. Mais le niveau d'études moyen ayant progressé depuis 1979, l'aisance financière, tous niveaux de diplôme confondus, n'évolue guère en moyenne selon les générations.

Les ménages dans une situation professionnelle défavorable et les familles monoparentales s'estiment plus souvent en difficulté budgétaire

Depuis 30 ans, le niveau de vie influe de la même façon sur la proportion de ménages se sentant en difficulté financièrement : sans surprise, plus le niveau de vie des ménages est faible et plus ils déclarent avoir des difficultés financièrement.

Sentiment d'aisance financière des ménages (ou de difficulté avec leur budget) en 2011, selon leur situation sociale et économique



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Lecture : en 2011, 38 % des ménages métropolitains du 1^{er} quintile de niveau de vie estiment avoir des difficultés avec leur budget.

Sources : Insee, enquête Budget de Famille 2011.

Les ménages dont la personne de référence est au chômage déclarent majoritairement y arriver difficilement avec leur budget (55 % en 2011) ou avoir un budget serré (32 %). L'opinion des ménages retraités sur leur situation financière s'avère assez proche de celle des ménages dont la personne de

¹ A titre d'exemple pour 2013, pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, le niveau de vie médian correspond à un revenu disponible de 42 000 euros par an (soit 3 500 euros par mois). Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie. Il correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci.



référence est en emploi (respectivement 14 % et 16 % de ménages en difficulté avec leur budget en 2011).

Les familles monoparentales, sur-représentées parmi les ménages les plus modestes, sont celles qui se sentent le moins à l'aise. En 2011, 42 % d'entre elles expriment des difficultés avec leur budget.

70 % des ménages qui se sentent en difficulté financièrement ont vu leur niveau de vie se détériorer au cours des cinq dernières années

L'appréciation que les ménages font de leur situation peut dans certains cas diverger de leur situation réelle. Le décalage parfois constaté entre niveau de vie observé et opinion du ménage sur sa situation financière peut s'expliquer par une détérioration récente du niveau de vie à laquelle le ménage n'a pas encore eu le temps de s'adapter. Tous niveaux de vie confondus, plus de 40 % des ménages se sentant en difficulté financièrement déclarent que leur situation s'est beaucoup détériorée au cours des cinq dernières années, et 30 % estiment qu'elle s'est un peu détériorée. Les familles monoparentales sont particulièrement concernées : 55 % déclarent que leur situation s'est beaucoup détériorée au cours des cinq dernières années.

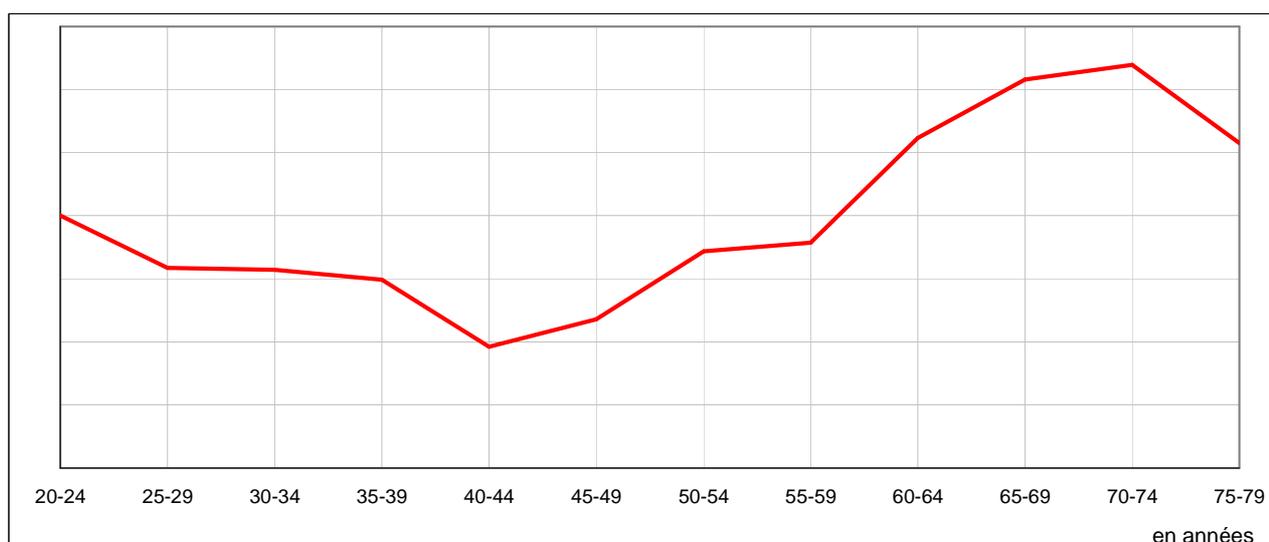
Le logement et l'alimentation pèsent pour 40 % dans le budget des ménages qui ressentent des difficultés financières

En 2011, comme 10 ans auparavant, les deux principaux postes de dépenses de consommation des ménages se sentant en difficulté financièrement sont le logement et l'alimentation, qui représentent respectivement 19 % et 18 % de leur budget, soit en tout plus du tiers. Les transports représentent le troisième poste de dépenses de ces ménages (14 %) alors qu'il est le premier pour les ménages s'estimant à l'aise financièrement (19 %), devant l'alimentation (13 %) et les loisirs et la culture (12 %). Interrogés en 2011 sur ce qu'ils feraient avec 10 % de ressources supplémentaires, plus d'un cinquième des ménages se sentant en difficulté répondent qu'ils dépenseraient en priorité davantage pour l'alimentation. Cette proportion est en hausse de 5 points par rapport à 2006.

Les ménages se sentent le plus en difficulté autour des 40-44 ans

La courbe du sentiment d'aisance financière selon l'âge fait apparaître que les ménages ressentent davantage les contraintes financières dans les premières décennies de la vie adulte. C'est entre 40 et 44 ans que les ménages se sentent le moins à l'aise. À cet âge intermédiaire, les revenus sont à leur maximum, mais la consommation l'est aussi. Puis, la courbe s'inverse et le ressenti s'améliore jusque vers 70-74 ans, âge auquel les ménages se sentent les plus à l'aise financièrement.

Effet de l'âge sur le sentiment d'aisance financière des ménages



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Lecture : à date, diplôme et génération de la personne de référence donnés, le ressenti d'un ménage vis-à-vis de sa situation financière est au plus bas lorsque la personne de référence du ménage a entre 40 et 44 ans.

Source : Insee, enquêtes Budget de Famille 1979 à 2011.



3. Partage des revenus et du pouvoir de décision dans les couples - un panorama européen

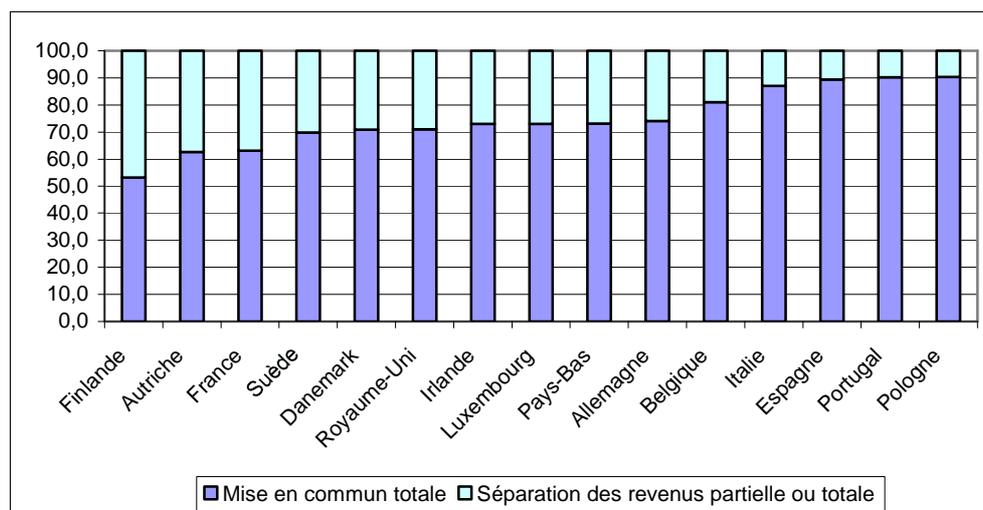
Dans tous les pays de l'Union européenne, la majorité des couples déclarent que leurs revenus sont totalement mis en commun. Les écarts de fréquence sont toutefois considérables entre les pays. La mise en commun totale varie en fonction du statut matrimonial, de la situation des deux conjoints vis-à-vis de l'emploi, de leur niveau d'éducation et de leur niveau de vie.

Que les revenus soient totalement ou partiellement mis en commun, la majorité des femmes et des hommes considèrent que, dans leur couple, les décisions « importantes » sont prises de façon équilibrée et qu'ils sont toujours libres de leurs choix de dépenses personnelles. En revanche, les décisions concernant les achats de tous les jours apparaissent largement le « domaine » des femmes, ainsi que, dans une moindre mesure, les décisions concernant les dépenses pour les enfants.

La mise en commun totale des revenus domine sans être générale

Dans les 15 pays européens étudiés, la majorité des couples déclarent que tous leurs revenus sont mis en commun. Les différences sont toutefois considérables quant à l'ampleur de cette majorité : au plus bas, en Finlande, cette mise en commun totale concerne seulement 53 % des couples, contre environ 90 % à l'autre extrême, en Espagne, au Portugal ou en Pologne. Entre les deux, cette proportion s'établit entre 70 % et 75 % dans la plupart des pays. La France, avec environ 63 %, se situe plutôt dans le groupe des pays où la mise en commun totale apparaît la moins prédominante.

Répartition des couples par système d'organisation des revenus (%)



Champ : couples d'âge actif.

Source : Eurostat, EU-SILC 2010 module "Intra-household sharing of resources".

Le mariage et la présence d'enfants augmentent la probabilité de mise en commun totale ; la bi-activité ou un niveau d'éducation élevé des conjoints la diminuent

La proportion de couples qui mettent tous les revenus en commun est dans presque tous les pays beaucoup plus élevée pour les couples mariés que pour les autres ; partout, elle est aussi plus fréquente parmi les couples qui ont au moins un enfant dépendant résidant avec eux, et ceci que le couple soit ou non marié. Quand les deux conjoints travaillent, la mise en commun totale est moins fréquente que dans les couples avec un seul emploi ; elle l'est encore moins lorsque les deux conjoints sont à temps complet. Elle est également plus faible dans les couples dont les conjoints ont un niveau d'éducation élevé ; ces derniers sont aussi plus souvent bi-actifs et tendent à avoir des revenus plus élevés que les autres couples en moyenne. Toutes choses égales par ailleurs, le mariage apparaît comme la caractéristique la plus clivante dans tous les pays, à l'exception de l'Irlande. L'activité des conjoints est la seconde caractéristique la plus clivante, et la première en Irlande.



Un effet pays ?

Une fois les caractéristiques des couples prises en compte, la propension des couples à mettre tous les revenus en commun n'apparaît pas significativement différente entre la France, l'Allemagne, le Luxembourg, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède. Les autres pays se répartissent dans deux groupes. D'un côté, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Pologne sont les pays où la probabilité de mise en commun totale des revenus est significativement plus élevée ; de l'autre l'Autriche, la Finlande, l'Irlande et le Royaume-Uni sont ceux où, au contraire, la probabilité de mise en commun totale des revenus est, toutes choses égales par ailleurs, plus faible.

Le partage des décisions « importantes » vu par les femmes et les hommes : une perception d'équilibre

Dans tous les pays, les femmes et les hommes vivant en couple considèrent que les décisions importantes sont prises en général de façon équilibrée : à la quasi-unanimité en Allemagne, au Danemark et en Espagne, dans une plus faible majorité en Finlande, en France et en Suède. L'organisation des revenus introduit peu de différences.

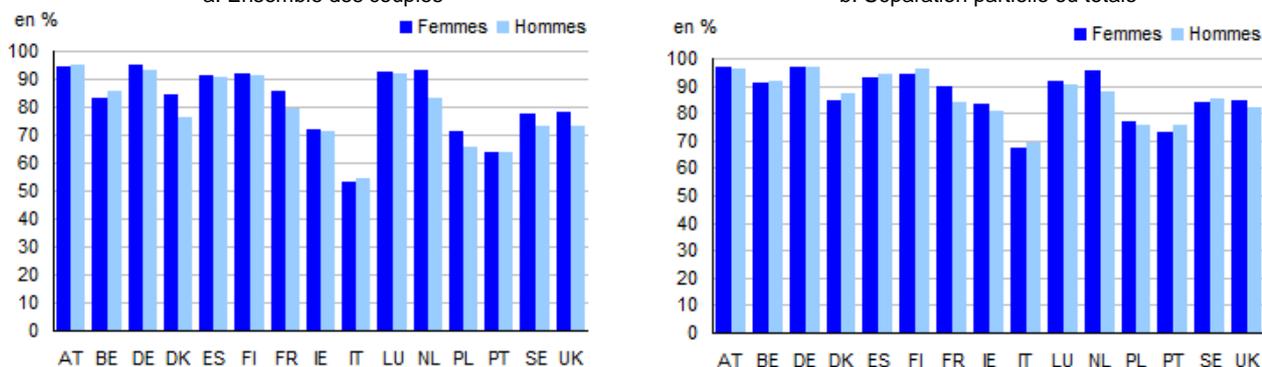
Décider des dépenses pour le foyer : de l'équilibre mais aussi des déséquilibres de genre

Les perceptions sont plus contrastées pour les décisions de dépenses concernant le foyer. Dans les 15 pays, les décisions concernant les achats de tous les jours apparaissent, selon les femmes comme selon les hommes, largement le « domaine » des femmes. Les décisions concernant les dépenses importantes pour les enfants sont largement perçues comme équilibrées par les femmes et par les hommes dans tous les pays, mais un déséquilibre de genre, moins marqué que pour les décisions d'achats quotidiens existe cependant. Ces perceptions sont peu affectées par le système d'organisation des revenus. Quant aux décisions de dépenses importantes concernant l'achat de biens durables et les décisions d'emprunt, elles sont encore plus massivement perçues comme équilibrées, mais cette fois légèrement moins lorsque les revenus sont au moins partiellement séparés.

Plus d'autonomie des décisions de dépenses personnelles lorsque les revenus ne sont pas totalement mis en commun

Dans la plupart des pays, pour les décisions de dépenses personnelles, les femmes et les hommes considèrent dans de larges proportions qu'elles et ils sont toujours libres d'en décider, c'est-à-dire sans consulter leur partenaire. A la différence des autres types de décisions examinées, la différence des perceptions selon l'organisation des revenus est assez marquée dans certains pays, avec une part plus élevée de femmes (jusqu'à 16 points de plus en Irlande) et d'hommes (jusqu'à 17 points de plus en Suède) qui se considèrent toujours libres de leurs décisions de dépenses pour eux-mêmes lorsque leur couple sépare au moins partiellement les revenus dans la plupart des pays.

Parts des femmes et des hommes qui considèrent pouvoir toujours décider de leur dépenses personnelles sans consulter leur conjoint
a. Ensemble des couples
b. Séparation partielle ou totale



Champ : femmes et hommes vivant dans un couple d'âge actif.

Note : Autriche (AT), Belgique (BE), Allemagne (DE), Danemark (DK), Espagne (ES), Finlande (FI), France (FR), Irlande (IE), Italie (IT), Luxembourg (LU), Pays-bas (NL), Pologne (PL), Portugal (PT), Suède (SE), Royaume-Uni (UK).

Source : Eurostat, EU-SILC 2010 module "Intra-household sharing of resources".



4. Souhaiter entrer dans la fonction publique de l'Etat : quel rôle des déterminants économiques ?

En 2012, près de 240 000 personnes ont passé un concours externe de la fonction publique de l'État (FPE) pour l'un des 23 000 postes offerts. Ces concours constituent un débouché important en fin d'études initiales. L'attractivité de la FPE dépend de plusieurs facteurs, dont l'influence peut différer selon la catégorie hiérarchique du concours : nombre de postes, niveau de chômage et salaire à l'embauche.

Après vingt ans d'augmentation, les recrutements externes diminuent depuis 2003

Entre 1985 et le début des années 2000, dans un contexte de progression tendancielle du nombre de départs à la retraite d'agents de la FPE, le nombre de postes offerts aux concours externes a augmenté. Puis, à partir de 2003, le recrutement par concours externe s'inscrit en net recul alors que le nombre de départs à la retraite a continué d'augmenter jusqu'en 2008. Cette baisse du recrutement par concours externe trouve plusieurs origines : la fin du remplacement systématique des départs à la retraite, le transfert de compétences vers la fonction publique territoriale et l'ouverture de voies d'accès à la FPE différentes du concours externe, notamment pour les moins qualifiés.

Depuis trente ans, la sélectivité aux concours a varié du simple au double

Depuis 1985, la sélectivité* a varié du simple au double. Cet indicateur rend compte de la tension sur le recrutement par concours de la FPE. Forte en 1985, la sélectivité a baissé jusqu'en 1990 pour remonter ensuite au milieu des années 1990 lors de la crise économique. Depuis 2001, la sélectivité aux concours externes est plus stable en dépit de la baisse des recrutements, oscillant selon les années entre 10 et 14 candidats présents pour un poste offert. Elle n'a que modérément augmenté suite à la crise de 2008-2009, le nombre de candidats aux concours s'étant globalement ajusté à l'offre de postes.

** rapport entre le nombre de candidats présents aux épreuves des concours et le nombre de postes offerts aux concours externes*

Les candidats potentiels sont de plus en plus diplômés

Les jeunes entrants sur le marché du travail ont un niveau d'études de plus en plus élevé. Ainsi, la proportion de ceux qui peuvent candidater aux concours de catégorie A et a fortiori à ceux de catégories B et C a été multipliée par trois depuis 1980. En effet, pour entrer dans la fonction publique, les plus diplômés peuvent choisir de changer de « file d'attente » en passant des concours pour lesquels ils peuvent être considérés comme surqualifiés.

Le nombre de postes offerts joue sur le nombre de candidats pour tous les concours

Quelle que soit la catégorie de concours, une augmentation durable du nombre de postes offerts attire davantage de candidats. L'ajustement du nombre de candidats au nombre de places offertes n'est toutefois pas immédiat et s'opère de façon progressive. Augmenter de 10 % le nombre de postes offerts pour chacune des catégories de concours et le maintenir ensuite à ce niveau n'accroîtrait, la première année, le nombre de candidats présents que de l'ordre de 1,5 % pour les concours enseignants, de 3 % pour les concours de catégorie B et de 4 % pour les concours de catégories A (hors enseignants) et C. L'année suivante, le nombre de candidats supplémentaires augmenterait davantage, mais ce n'est qu'à long terme que le nombre de candidats aux concours s'ajusterait de façon stabilisée à l'accroissement de postes offerts, au bout de 7 à 8 ans pour les concours de catégorie B et enseignants, et à un horizon plus lointain pour les concours de catégorie A. Pour les concours de catégorie C, cet ajustement ne s'opérerait pas complètement : à long terme le nombre de candidats supplémentaires n'augmenterait que de 5 %.

Le chômage influence la candidature aux concours de catégories B et C

En période de chômage élevé, un plus grand nombre de candidats se présente aux concours. Cependant, le facteur chômage joue de façon plus marquée sur les candidatures aux concours de catégories B et C et les concours d'enseignants que sur celles aux concours de catégorie A (hors enseignants). Un accroissement de 10 % du taux de chômage correspondant à chaque catégorie de concours se traduirait ainsi la première année par une augmentation du nombre de candidats présents, de l'ordre de 3 à 4 % aux concours de catégorie A (hors enseignants) et aux concours de l'enseignement, de 6 % aux concours de catégorie C et de 8 % à ceux de catégorie B. L'effet du chômage sur la candidature aux concours de catégorie A hors enseignants serait transitoire, puisque le nombre de candidats supplémentaires ralentirait dès la deuxième année. En revanche, si le chômage se maintenait durablement à un tel niveau, les candidatures continueraient à augmenter la seconde



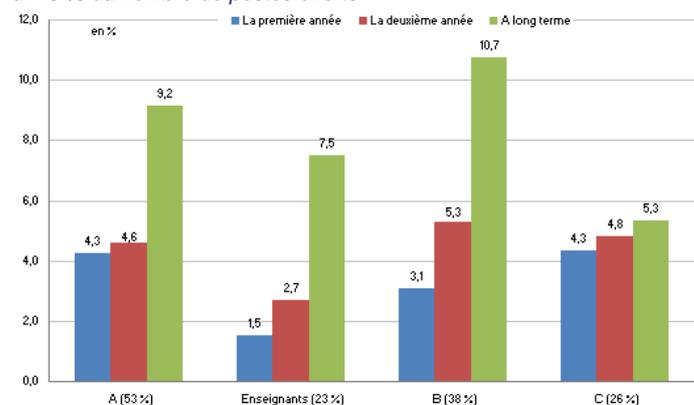
année aux concours de l'enseignement (+ 6 % par rapport à la situation initiale), de catégorie B (+ 13 %) et de catégorie C (+ 10 %). À long terme, face à une telle augmentation du taux de chômage des jeunes diplômés, le nombre de candidats supplémentaires aux concours de catégorie B serait massif (+ 27 %), les concours de l'enseignement et de catégorie C attirant respectivement 17 % et 13 % de candidats en plus.

Un salaire à l'embauche plus élevé attire davantage de candidats aux concours de catégorie A (hors enseignants) et B

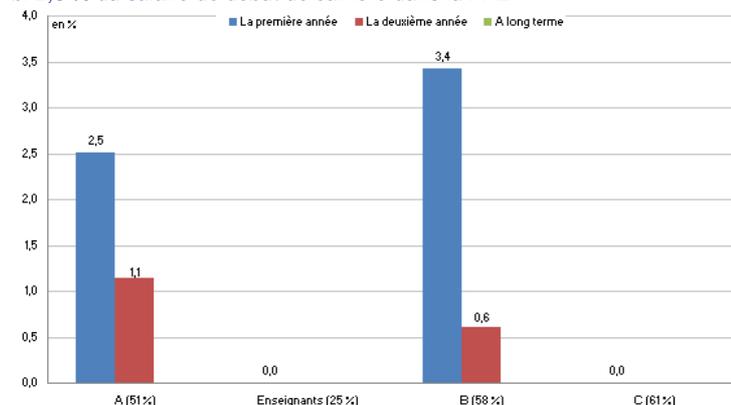
L'augmentation du salaire de début de carrière dans la fonction publique, à salaire inchangé dans le secteur privé, incite à court terme davantage de personnes à passer un concours de catégorie A (hors enseignants) ou de catégorie B de la FPE. On simule une hausse de 2,5 % du salaire de début de carrière dans la fonction publique relativement au secteur privé, ce qui correspond à une augmentation mensuelle du salaire net médian de 45 euros pour les catégories B et de 60 euros pour les catégories A hors enseignants. En réponse à cette augmentation salariale, la candidature augmenterait immédiatement (+ 2,5 % aux concours de catégorie A hors enseignants et + 3,4 % à ceux de catégorie B), puis ralentirait progressivement (respectivement + 1,1 % et + 0,6 % l'année suivante par rapport à la situation initiale) jusqu'à ne plus avoir d'effet. L'impact à long terme d'une hausse du niveau de salaire des débuts de carrières de la FPE serait nul.

Impacts à court et long terme d'une hausse de

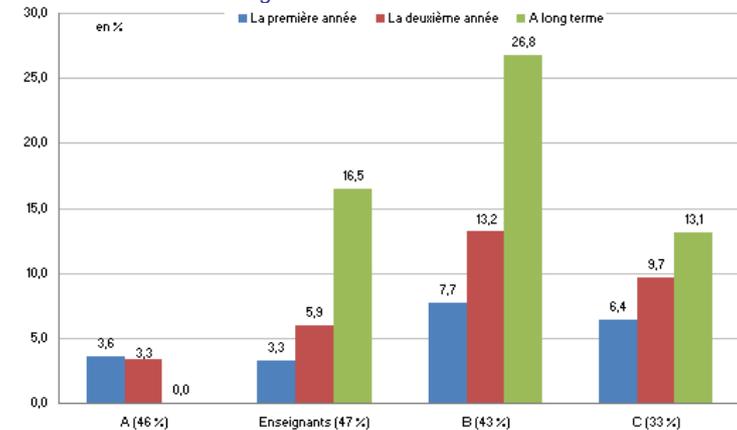
a. 10 % du nombre de postes offerts



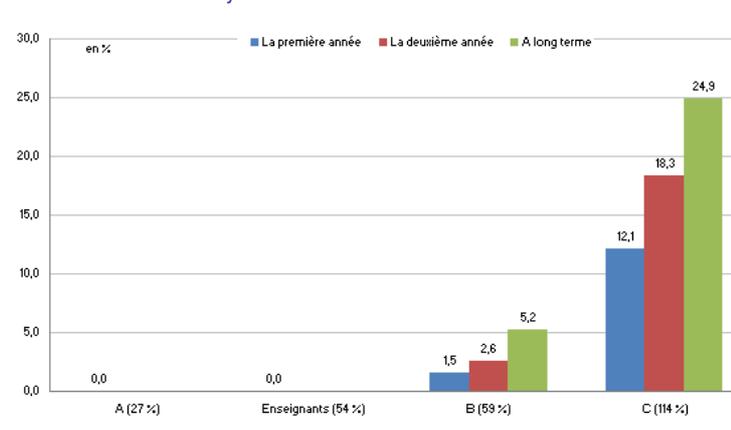
b. 2,5 % du salaire de début de carrière dans la FPE



c. 10 % du taux de chômage



d. 10 % du nombre de jeunes sortant de formation initiale



Champ : 23 principaux concours externes de la FPE organisés entre 1980 et 2011.

Lecture : suite à une augmentation de 10 % du taux de chômage, 7,4 % de candidats supplémentaires se présenteraient aux épreuves des concours de catégorie B la première année, 12,7 % l'année suivante et 16,5 % à long terme. Une augmentation de 10 % du taux de chômage pour cette catégorie correspond à 43 % de l'écart-type de la série de taux de chômage contrefactuel des concours de catégorie B considérée sur la période 1980-2011.

Sources : DGAFP-DES, enquêtes annuelles Bilan des recrutements ; Insee, enquêtes Emploi, DADS, Panel des agents de l'État et Échantillon démographique permanent.



5. Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2014 pénalisent les 50% des ménages les plus aisés et épargnent les 10% les plus modestes.

Les nouvelles mesures sociales et fiscales intervenues en 2014 diminuent le niveau de vie moyen des ménages² de 0,5 %. Cette diminution s'explique principalement par une hausse de l'impôt sur le revenu, ciblée sur les plus aisés, et par un relèvement des taux de cotisation retraite. Les nouvelles mesures réduisent légèrement les inégalités de niveau de vie, notamment en raison de mesures de compensation en faveur des ménages modestes : réduction exceptionnelle d'impôt sur le revenu et revalorisations exceptionnelles de certaines prestations. En tenant compte de l'ensemble des effets des nouvelles mesures, le rapport entre le niveau de vie moyen des 10 % les plus aisés et celui des 10 % les plus modestes est de 6,32 ; il serait de 6.40 en l'absence de ces nouvelles mesures.

Les nouvelles mesures diminuent légèrement le revenu disponible des ménages

Les mesures adoptées dans les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale et mises en œuvre en 2014 diminuent légèrement le niveau de vie des ménages, qu'elles concernent les prélèvements directs ou les prestations sociales. Dans l'ensemble, ces mesures ont été guidées par l'objectif de réduction du déficit public. Si aucune mesure nouvelle n'avait été mise en œuvre, les prélèvements auraient été plus faibles (-1,9 %) et les prestations sociales légèrement plus élevées (+0,1 %). Le niveau de vie moyen des ménages en euros par unité de consommation (UC) aurait ainsi été supérieur de 0,5 % en 2014.

Rendement et effet moyen des principales mesures de 2014

	Effet sur le revenu disponible total (millions d'euros)	Nombre de ménages gagnants (milliers)	Nombre de ménages perdants (milliers)	Effet moyen sur le revenu disponible annuel par ménage concerné (euros)
Mesures concernant les prélèvements	-5 120	2 600	19 650	-230
Augmentation des taux de cotisation vieillesse	-2 410	0	17 700	-140
Impôt sur le revenu	-2 710	3 810	12 960	-160
Fiscalisation de la majoration de pension de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus	-1 530	0	3 980	-390
Fiscalisation de la participation de l'employeur aux contrats collectifs obligatoires de complémentaire santé	-1 020	0	7 590	-130
Réduction du plafonnement des effets du quotient familial (QF) pour chaque demi-part	-1 150	0	1 400	-820
Réduction des crédits et réductions d'impôt	-110	0	30	-4 260
Réduction d'impôt exceptionnelle pour les bas revenus	1 430	2 960	0	480
Mesures concernant les prestations sociales	-70	3 360	3 220	-10
Prestations familiales et aides au logement	-450	870	4 660	-80
Minima sociaux et RSA activité	370	2 990	0	130
Ensemble des mesures nouvelles	-5 200	4 810	19 180	-220

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012 (actualisée 2014), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

Le relèvement des taux de cotisation retraite diminue très légèrement le niveau de vie de près de 18 millions de ménages

La mesure la plus importante en termes de revenu disponible total est l'augmentation des taux de cotisation vieillesse salariale (2,4 Mds d'euros), qui concerne tous les actifs cotisants. Elle engendre une perte moyenne de revenu disponible de 140 euros pour près de 18 millions de ménages tout en étant neutre sur les inégalités.

La réduction du plafond du quotient familial et d'autres avantages fiscaux cible particulièrement les ménages les plus aisés

Du côté de l'impôt sur le revenu, une nouvelle baisse du plafond du quotient familial vient minorer l'effet de la prise en compte des enfants à charge dans le calcul de l'impôt. Par essence ciblée sur les familles payant un impôt élevé, c'est la mesure qui contribue le plus fortement à la réduction des inégalités en 2014 (34 %) en diminuant le revenu disponible de ces ménages de 1,15 Md d'euros.

Par ailleurs, le plafond de l'avantage fiscal global tiré des différents crédits et réductions d'impôt a été significativement abaissé en 2014. Cette mesure représente un supplément d'impôt moyen de plus de 4 000 euros pour 30 000 ménages, quasiment tous parmi les 10 % les plus aisés.

² A titre d'exemple, en 2013, pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, le niveau de vie médian correspond à un revenu disponible de 42 000 euros par an (soit 3 500 euros par mois). Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie. Il correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci.



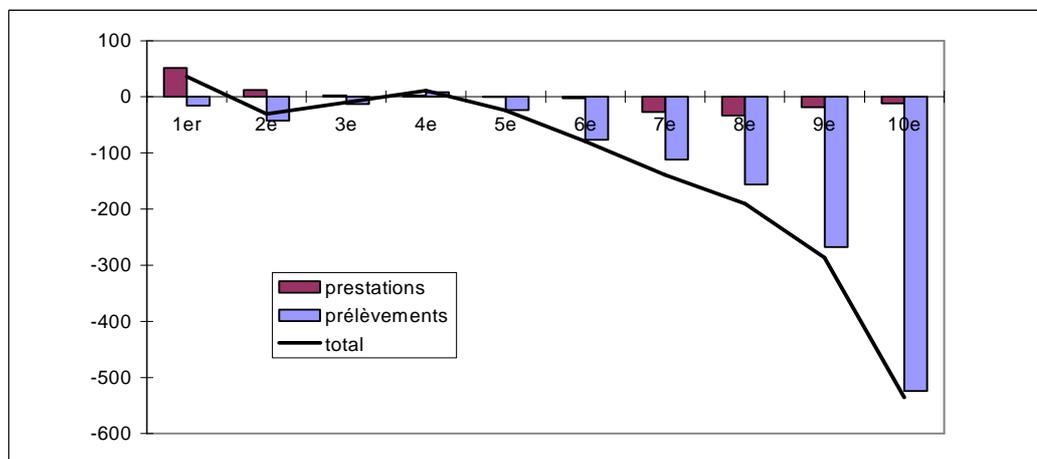
Deux mesures particulièrement rentables élargissent l'assiette de l'impôt sur le revenu de certains salariés du secteur privé et certains retraités

Pour les salariés du secteur privé, l'exonération à l'IR de la participation de l'employeur au financement d'une assurance de santé complémentaire dans le cas d'un contrat collectif obligatoire prend fin en 2014. Par ailleurs, la majoration de pension d'environ 10 % dont bénéficient 4,0 millions de ménages retraités ayant élevé trois enfants ou plus n'est plus exonérée d'impôt sur le revenu en 2014. Ces deux mesures, parmi les plus rentables en 2014, abaissent en moyenne le revenu disponible annuel des ménages concernés de respectivement 390 euros et 130 euros.

La réduction exceptionnelle d'impôt pour les bas revenus a permis de limiter l'effet des mesures précédentes pour les contribuables les moins aisés

Afin d'éviter que les contribuables modestes ne subissent des hausses d'impôt suite aux mesures précédentes et de limiter le nombre de foyers nouvellement imposables en 2014, une réduction d'impôt exceptionnelle pour les bas revenus a été instaurée, allant jusqu'à 350 euros pour les célibataires et 700 euros pour les couples. Son effet est massif pour les 3,0 millions de ménages concernés : ils voient leur revenu disponible augmenter de 480 euros en moyenne pour un effet total de 1,4 Md d'euros. Cette mesure contribue à elle seule à 30 % de la réduction des inégalités opérée par l'ensemble des mesures de 2014.

Effet des réformes sur le niveau de vie annuel des ménages en euros par ménage, par déciles de niveau de vie



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, dont le revenu est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, ERFS 2012 (actualisée 2014), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

Malgré quelques évolutions notables, les effets des réformes des prestations sont d'ampleur limitée

Les prestations sociales sont affectées par les réformes de 2014 via deux types de mesures. Les premières pénalisent le revenu des ménages : il s'agit de la non-revalorisation légale des aides au logement, qui touche les plus modestes, et de la réforme de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), qui concerne les plus aisés. Les secondes soutiennent le revenu des ménages : il s'agit en particulier des revalorisations exceptionnelles du RSA et du minimum vieillesse.

Prises dans leur ensemble, ces mesures accentuent le caractère redistributif de ces transferts. Les ménages appartenant au 1er décile de la distribution voient leur niveau de vie annuel moyen augmenter de 50 euros, en majorité grâce aux revalorisations des minima sociaux et ce malgré les pertes d'aides au logement. De l'autre côté de l'échelle des niveaux de vie, la perte est maximale pour les ménages du 8e décile (30 euros en moyenne), du fait de la réforme de la Paje qui touche les ménages concernés pour des montants importants. Ces mesures affectent toutefois moins les ménages que les évolutions des prélèvements : elles contribuent à 20 % de la réduction des inégalités.

Les nouvelles mesures diminuent légèrement les inégalités de niveau de vie

Au total, le niveau de vie moyen des 10 % les moins favorisés augmente légèrement du fait des nouvelles mesures, tandis qu'il reste globalement stable pour la moitié la plus modeste des ménages. Le niveau de vie moyen diminue pour la moitié la plus aisée et la baisse est plus marquée dans le haut de la distribution, atteignant -0,9 % pour les 10 % les plus aisés. Ceci conduit à une diminution non négligeable des inégalités de niveau de vie. Les 3/4 de cette réduction des inégalités sont imputables aux réformes de l'impôt sur le revenu.



L'Insee en quelques mots



L'Insee et la statistique publique

Un objectif principal : éclairer le débat économique et social

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

L'Insee c'est ...

- Une administration publique, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État.
- Un institut indépendant qui conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. Aucune tutelle n'a un droit de regard sur les résultats statistiques qu'il publie. Cette indépendance professionnelle est inscrite dans le droit : la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a créé l'Autorité de la statistique publique, qui veille au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques.

L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'Institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

L'Insee dans les instances communautaires et internationales

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe, ainsi que du comité des statistiques de l'OCDE.

Un peu d'histoire ...

L'institut national de la statistique et des études économiques - l'Insee - a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833.

L'Insee aujourd'hui est organisé en cinq grandes directions :

- La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- La direction des statistiques d'entreprises
- La direction des statistiques démographiques et sociales
- La direction des études et synthèses économiques
- La direction de la diffusion et de l'action régionale

Par ailleurs, l'Insee est présent en région avec l'ensemble de ses directions régionales.



Sous embargo jusqu'au 4 novembre 2015 00h

Service Presse

Les horaires du bureau de presse

Du lundi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h-18h30

Vendredi : 9h30 -12h30 / 14h-17h30

Contact Bureau de presse

bureau-de-presse@insee.fr

01 41 17 57 57

Retrouvez l'Insee sur :

www.insee.fr

@InseeFr



Insee
Mesurer pour comprendre

